



CERTIFICAT DE NON-OPPOSITION CONCERNANT UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT

Le 9 Mai 2025

Dossier déposé le : 09/04/2025	Décision affichée le : 09/05/2025	N° DP 30098 25 N0006
Par :	ENGIE My Power	
Demeurant à	80 Rue du Val Ponce CAP2CALL 52000 CHAUMONT	
Représenté par :	Mr POUPART Jordan	
Sur un terrain sis :	164 Chemin de Courme CRESPIAN	
Pour	Installation de 10 panneaux photovoltaïques en surimposition, sur une surface de 18.58m ² : projet en autoconsommation avec Revente de surplus	
Parcelle(s)	A 608	
Superficie	1667m ²	

Monsieur,

Monsieur le Maire par intérim de Crespian certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de ENGIE My Power représentée par Mr POUPART Jordan ci-dessus référencée, à la date du 9 avril 2025.

Si votre autorisation comporte des travaux vous pouvez les commencer dès cette date ⁽¹⁾, sauf si vous vous trouvez dans le cas particulier suivant :

- *Déclaration préalable de coupe et abattage d'arbres : vous ne pouvez commencer vos travaux qu'un mois après la date d'autorisation.*
- *Permis de démolir : vous ne pouvez commencer vos travaux de démolition qu'au moins quinze jours après la date d'autorisation.*
- *Travaux en site inscrit : vous ne pouvez commencer les travaux que dans un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.*

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire par intérim,
Alain TROCHARD**

